

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

AMR 41/001/2012

AILRC-FR

10 janvier 2012

Amnesty International demande que les droits humains de Guatémaltèques déplacés à Tenosique (État du Tabasco) soient respectés

Amnesty International exhorte les autorités mexicaines à protéger et respecter les droits fondamentaux de paysans guatémaltèques de la communauté de Nueva Esperanza, à la suite de l'arrestation de 71 d'entre eux par les autorités mexicaines et de leur transfert au centre de détention pour migrants de Tapachula, dans l'État du Chiapas.

D'après les informations reçues, cette opération surprise a été effectuée par la police fédérale et de l'État et par l'Institut national de la migration à cinq heures du matin le 9 janvier ; elle a provoqué la panique des personnes visées et une centaine d'entre elles ont fui, se cachant près de la frontière, du côté guatémaltèque. Il semble que plusieurs familles aient été séparées et qu'au moins un enfant de 10 ans se retrouve sans ses parents, qui ont été incarcérés. D'après plusieurs témoignages, les policiers ont essayé d'arrêter des enfants afin de contraindre les parents de ceux-ci à se rendre, et ceux qui se sont échappés ont semble-t-il été menacés d'une future opération plus brutale.

Après l'opération, les 100 personnes déplacées ayant fui au Guatemala pour échapper à une arrestation sont revenues au Mexique occuper le camp où elles vivent et qui avait été partiellement détruit. Des représentants de la Commission nationale des droits humains et un défenseur des migrants de Tenosique ont recueilli leurs témoignages.

Il est très préoccupant que cette opération ait causé la séparation de familles et mis des enfants en danger. Le gouvernement mexicain a réitéré son engagement en faveur de la réalisation des droits des enfants migrants ; il est donc essentiel que toute mesure adoptée par les autorités garantisse l'intérêt supérieur des enfants concernés. En particulier, aucune expulsion ne saurait être effectuée sans que les normes internationales relatives aux droits de l'enfant ne soient respectées.

Il est fondamental que les détenus puissent s'adresser à des représentants de la Commission nationale des droits humains et à des organisations non gouvernementales de défense des droits humains qui puissent confirmer ce qui s'est passé et vérifier que leurs droits n'ont pas été bafoués.

Amnesty International demande une enquête impartiale et efficace sur cette opération menée contre des personnes vulnérables, qui établisse les faits et détermine si des violations des droits humains ont été commises.

Complément d'information

Le 23 août 2011, les membres de la communauté guatémaltèque de Nueva Esperanza (municipalité de La Libertad, dans le département du Petén) ont été contraints à abandonner leurs terres par des éléments de l'armée et de la police guatémaltèques. Les autorités ne les avaient pas notifiés à l'avance de leur expulsion, ni proposé de solutions de relogement. Au cours de cette expulsion, les maisons, l'école et l'église de la communauté ont été incendiées. À la suite de cette opération, les 300 habitants de la communauté, parmi lesquels figurent plus de 100 mineurs et plusieurs femmes enceintes, ont cherché refuge de l'autre côté de la frontière avec le Mexique, dans l'État du Tabasco. Ils vivent dans des conditions précaires depuis lors, tout en essayant de négocier un retour sécurisé dans leur pays et sur leurs terres.

FIN